

ASSEMBLEE GENERALE DU 25 AVRIL 2009.
de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube
RAPPORT MORAL et D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2008

L'année 2008 a connu un évènement particulièrement marquant pour notre Fédération avec la disparition de Gilbert CHARLOT, que j'ai la lourde tâche de remplacer.

Concernant l'activité cynégétique proprement dite, 2008 restera dans les annales comme une année noire. Avec 2 jeunes par poule, la reproduction de la perdrix grise n'a jamais été aussi catastrophique.

Face à cette situation désastreuse, votre Fédération, après maintes concertations (réunions avec les responsables de chasse, les éleveurs, les membres de la Commission Petit Gibier, des courriers d'information, des articles de presse, etc...), a proposé à Monsieur le Préfet le non tir de l'espèce.

Toutefois, cette mesure, somme toute salvatrice, n'aura pas suffi à enrayer la baisse des effectifs reproducteurs qui est de l'ordre de 50 %. Est venu s'ajouter à cette mauvaise reproduction un hiver froid et humide, entraînant des mortalités plus importantes qu'en année normale.

Quant au Lièvre, il a également quelque peu souffert des aléas climatiques. L'analyse des tableaux de chasse révèle un nombre de jeunes 2 fois inférieur à la moyenne habituellement constatée.

En ce qui concerne le grand gibier, les attributions de chevreuils se sont globalement maintenues aux environs de 7.300 têtes.

Le Cerf est aujourd'hui bien représenté dans tous les grands massifs forestiers, où son développement est possible. Depuis cinq ans, les attributions, se situant entre 850 et 900 têtes, semblent avoir atteint leur vitesse de croisière.

Quant au tableau de chasse Sanglier départemental, il atteint les 9.000 bêtes noires. Du jamais vu, il est en hausse de 2.500 têtes, l'espèce doit donc faire l'objet de toute notre attention.

L'excellente glandée de l'an passé a favorisé la reproduction ainsi que la croissance pondérale des sangliers, d'où la présence et le tir d'animaux plus gros que d'habitude. Par ailleurs, cette année, l'absence de fruits forestiers a fait que ces mêmes animaux s'observaient en bandes très mobiles, comptant parfois jusqu'à une quarantaine de sujets, à la recherche de nourriture.

Tous les secteurs du département sans exception, y compris la Champagne Crayeuse, sont concernés.

Il faut bien reconnaître que, çà et là, les densités de sangliers étaient, ou sont encore, trop élevées et doivent être revues à la baisse. Certaines Fédérations, pour ne pas avoir mesuré les enjeux et réagi à temps, connaissent actuellement de graves problèmes d'ordre financier, mais également et surtout conflictuel avec le monde agricole ou l'administration. Certes, dans l'Aube, nous n'en sommes pas là, mais prenons garde, mettons en œuvre les mesures nécessaires là où elles s'imposent. Une circulaire de recommandations faites dans ce sens a d'ailleurs été adressée en Décembre dernier à tous les responsables de chasse.

Il convient de ne pas perdre de vue que l'indemnisation des dégâts de gibier, si elle est légale, ne peut constituer une fin en soi, tout simplement parce que si l'agriculteur sème c'est pour récolter. Les finances fédérales, donc celles de l'ensemble des chasseurs, ne sont pas inépuisables, surtout avec l'inexorable et régulière baisse du nombre de permis que nous connaissons.

On pourra regretter que, dans bon nombre de cas, toutes les possibilités réglementaires existantes n'aient pas été mises à profit avant l'ouverture au bois pour réaliser des prélèvements de dissuasion au titre de la prévention. Combien de dégâts auraient ainsi pu être évités ou fortement limités en pratiquant la chasse individuelle dès le 01 Juin et en battue dès le 15 Août.

Si, jusqu'à la fin des années 1990, les objectifs de gestion visaient à l'accroissement des populations de suidés, l'heure est à présent à leur régulation. La baisse des effectifs, qui passe nécessairement par une augmentation des prélèvements, est indissociable d'une politique de prévention efficace. Pour la première fois dans les plans de gestion de l'Orient et de Rumilly / Chaource, un Prélèvement Minimum avec quota obligatoire de laies a été instauré en concertation avec les structures locales. Nous devons être capables de prendre nous-mêmes les mesures adaptées à la situation, avant qu'elles nous soient imposées.

Un Plan National de Régulation du Sanglier n'est-il pas à l'étude ?

Parlons à présent des Migrateurs et du Gibier d'eau.

Quelques nuits à - 10° et PARIS éternue, et alors là, la France s'enrhume ! Résultat : la Chasse du gibier d'eau, des turdidés et de la bécasse a été suspendue par décision préfectorale 2 week end, du 10 au 18 Janvier. Malgré notre démarche, visant à la réduction de cette période, la suspension ira à son terme. A la différence de la Seine et Marne qui, du 13 au 18 Janvier, ne suspendait que la chasse du gibier de passage, à l'exclusion des palmipèdes....

Concernant les dates de fermeture, malgré l'accord établi à l'issue de la table ronde sur la Chasse, prévoyant la fermeture au 20 Février de la bécasse, au 10 Février des oies et canards, sauf colvert et chipeau au 31 Janvier ; la chasse de ces espèces, à l'exception des pigeons, de la bécasse des bois et des grives, a été fermée le 03 Février sur ordonnance en référé du Conseil d'Etat. Le dossier technique et scientifique présenté par l'O.N.C.F.S. lors du Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage n'aura une fois de plus servi à rien.

Pour la grippe aviaire et sa propagation, les oiseaux migrateurs sont mis hors de cause par la F.A.O. C'est bien le commerce des volailles qui serait en cause. Les migrateurs, comme nous le prétendions, ont été accusés à tort (sûrement pour protéger des filières commerciales), d'où des contrôles drastiques et les mesures prises vis-à-vis des appelants qui ont été largement exagérées au nom du sacro-saint principe de précautions.

Comme en 2006, mais cette fois sur un échantillon de 50 appelants, tirés au sort dans le Département, des écouvillonnages ont été opérés en vue du dépistage du virus H5N1. Tous se sont révélés négatifs. La totalité des frais a été prise en charge par votre Fédération.

LES DEGATS de GIBIER :

Pour la 2^{ème} année consécutive, nous enregistrons une hausse de 41 % des indemnités versées aux agriculteurs (+37 % en 2007). Le nombre de dossiers est passé de 373 à 572 cette année. Le montant cumulé des dégâts et des frais d'expertise atteint 400 000 €. Il était de 222 000 € en 2006 et 287 000 € en 2007.

Si les surfaces de céréales sinistrées à 100 % diminuent légèrement en passant de 104 ha à 92 ha, il n'en est pas de même pour le maïs, dont les surfaces détruites explosent en passant de 52 à 147 ha.

Ne perdons pas de vue que si nous avons dû payer les dégâts au prix des denrées agricoles de l'an dernier, la note ne serait pas de 400 000 mais de 530 000 €.

Cette envolée des dégâts, si elle ne met pas encore en péril les finances fédérales, **parce que nous avons su être prévoyants**, n'en est pas moins préoccupante si elle devait perdurer.

En effet, la libéralisation des marchés, la demande mondiale sans cesse croissante, la spéculation, les primes PAC en diminution vont en finalité faire que les dégâts devront être payés sur la base des cours réels.

Rien n'est donc acquis, et il faudra de toute manière payer la note, quelque soit le prix des denrées agricoles.

De nouvelles craintes se fondent sur de simples constats :

- l'absence de fruits forestiers qui risque d'inciter les sangliers à se reporter sur les semis de maïs.
- une hausse des prix toujours possible.
- les importants dégâts déjà constatés sur les semis d'hiver et sur prairies.
- des densités de Sanglier encore importantes çà et là.

Tous ces indicateurs doivent nous inciter à réagir par une meilleure prévention en terme de clôtures électriques, un agrainage conséquent réalisé dans le respect de la réglementation conséquent en période sensible (semis et stade laiteux) privilégiant le linéaire, et enfin par une réduction des populations, là où cela s'impose.

Tous les moyens doivent donc être mis en œuvre pour éviter les dérapages, afin que la situation reste sous contrôle.

Je Rappelle que, le cas échéant, les tirs de nuit de Sanglier seront renouvelés, voire accentués, en plaine là où la prévention des dégâts n'est pas possible, ou encore lorsque les chasseurs refusent d'effectuer eux-mêmes les prélèvements nécessaires alors qu'ils en ont la possibilité en chasse individuelle, ou en battue dès le 15 Août. En cas de carence manifeste, les chasseurs concernés pourront se voir imputer la responsabilité financière des dégâts de gibier.

En toutes circonstances, nous saurons, comme nous en avons l'habitude, prendre nos responsabilités, en appuyant là où ça fait mal.

En matière de financement du budget Dégâts, outre les bracelets qui interviennent à hauteur de 70 %, c'est la 4^{ème} saison d'application de la cotisation à l'hectare proportionnelle au pourcentage des dégâts enregistrés par secteur.

Cette méthode, plus juste, initiée par mon prédécesseur, repose sur une moyenne calculée sur les 4 dernières années.

Ce lissage, prévu à terme sur 5 ans, permet d'éviter de mettre en difficulté les trésoreries des sociétés, en atténuant les variations annuelles qui peuvent être très importantes.

CONTENTIEUX O.N.C.F.S.

Depuis un peu plus d'une décennie, la Chasse Française a connu, au sein de son organisation structurelle, des mutations et quelques remous qui ont parfois opposé l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage aux Fédérations Départementales des Chasseurs.

En 2007, sous la présidence de Gilbert CHARLOT, la Fédération des Chasseurs de l'Aube et l'O.N.C.F.S. se sont rapprochés à la recherche d'une solution négociée, dans le but de mettre un terme aux différends existants.

C'est chose faite aujourd'hui, puisque, sous l'égide de Monsieur le Préfet, un accord est intervenu entre les parties, par le biais du renoncement à faire exécuter la décision de la Cour Administrative d'Appel de Paris en faveur de la F.D.C.A., contre le versement par l'O.N.C.F.S. d'une indemnité transactionnelle de 250 000 € à laquelle il convient d'ajouter 20 000 € / an pendant 3 ans, dans le cadre du programme "Agrifaune". Cette indemnité servira à acquérir et à aménager notre propre site de formation et d'examen du permis de chasser. En effet malgré de nombreuses mais vaines recherches, nous en étions dépourvus.

A l'automne 2008, une opportunité s'est présentée au cœur du P.N.R.F.O. à Dosches sur des réserves foncières du Conseil Général, gérées par la SAFER.

Si notre priorité demeure la formation et l'examen du permis de chasser, l'ensemble de ce projet de développement local, qui se veut exemplaire à bien des égards, prend une dimension environnementale puisqu'il sera le lieu d'actions pédagogiques et d'information sur la nature à l'intention du grand public et des scolaires. Il a reçu le soutien de Monsieur le Préfet, de la D.D.E.A. qui assure toute la partie ingénierie technique et administrative du dossier, du P.N.R.F.O., de la commune de Dosches, de l'Office du Tourisme des Grands Lacs, du Conseil Général, qui accepte de nous rétrocéder le terrain d'une douzaine d'hectares, et enfin de l'O.N.C.F.S., qui assurera l'expertise technique et le suivi quant à la conformité des installations.

Ce large partenariat, probablement unique en France, qui mutualise les énergies, les compétences et les connaissances, est un véritable atout. Il pourra, bien évidemment, être étendu à d'autres Associations ou Institutions, en fonction des besoins et des thématiques abordées.

Formation des gardes particuliers :

Les premières sessions de formation des candidats à l'agrément se sont déroulées en Juin et Octobre ; elles ont concerné 40 personnes.

Réalisée par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube, dont c'est la mission, cette formation bénéficie du concours de l'ONCFS et de la précieuse expérience de Monsieur Didier RYBEYROL, commandant de brigade de gendarmerie à la retraite. 23 nouveaux candidats sont d'ores et déjà inscrits pour Juin 2009.

L'assurance chasse en même temps que le permis :

Compte tenu du succès remporté par cette formule et de la satisfaction exprimée par les chasseurs (1 700 ont choisi d'en bénéficier), le partenariat avec la Compagnie AXA AGENCE CORREIA – ODENT est reconduit sans augmentation, soit 17 € pour le contrat de base. Notons que 4 180 € nous ont été ristournés ; cette somme sera consacrée à la Communication.

L'Exposition départementale de trophées de Grands Cervidés :

Désormais obligatoire, elle aura lieu à Brienne le château les 06 et 07 Juin prochains.

La Réserve Naturelle de l'Orient :

Une volonté plus affirmée et de nets progrès sont constatés en matière d'opérations de décantonnement des sangliers, qui y trouvent refuge en période de chasse.

Une augmentation du nombre de battues, l'utilisation de chiens ont permis de réaliser un tableau de 103 sangliers en conformité avec les règles de prélèvement du PGC.

Quoiqu'il en soit, cette réserve n'a pas fini de nous poser des problèmes. Sa fréquentation en période de chasse par des grands cervidés en nombre de plus en plus important se confirme.

Comme dans toute zone, pas ou insuffisamment chassée, le Grand Gibier "s'empile" avec les conséquences que l'on sait. Il serait regrettable que, ce que l'on reproche et déconseille de faire au chasseur, soit mis en pratique par des institutions. En matière de gestion du Grand Gibier, la politique des réserves est un non-sens écologique, voire économique.

La sécurité :

Le port de vêtements de couleur vive dits "fluo" (veste ou gilet) est obligatoire par arrêté préfectoral depuis le 1^{er} juillet 2008. Cela concerne toute personne armée ou non, participant à une action de chasse en battue au grand gibier.

Les comportements dangereux sont désormais susceptibles d'être qualifiés de délit de "mise en danger de la vie d'autrui" et poursuivis comme tel, avec partie civile de la F.D.C.A. Attention donc aux tirs en direction des habitations et des routes ou en travers de ces dernières et plus généralement au strict respect des règles de sécurité.

QUELLES PERSPECTIVES POUR LA SAISON 2009 / 2010

• Mesures en faveur des nouveaux chasseurs (Permis délivré depuis le 01 Janvier 2009)

Réduction de 50 % sur le montant de tous les types de cotisations annuelle ou temporaire, départementale ou nationale, de même, pour une validation Grand Gibier.

AXA assurances consent également à une remise de 50 % sur le montant de l'assurance chasse proposée dans le cadre du Guichet Unique. Qu'elles en soient vivement remerciées

- **Le coût du Permis**

Le prix du timbre fédéral reste inchangé à 73 €.

Le prix de la validation nationale Grand Gibier, fixé par la Fédération Nationale des Chasseurs, reste également à 70 €. Par contre, pour lutter contre le nomadisme économique des permis nationaux, consistant à valider dans le département le moins cher, chaque titulaire d'un tel permis sera désormais redevable de 95 €, et ce quel que soit le département où il valide.

- **Guichet Unique**

Avec la mise en service du nouveau site Internet, rajeuni et perfectionné, il sera désormais possible de valider directement ou de télécharger les imprimés nécessaires à la validation.

- **Actions en faveur de la Perdrix Grise**

Pour faire face à la situation très préoccupante de la Perdrix Grise, j'ai décidé, dans un premier temps, de créer un groupe de travail et de réflexion sur la mise en œuvre d'une nouvelle politique d'aménagement et de gestion de l'espèce.

Ce groupe, qui s'est déjà réuni 2 fois, compte :

- 6 Administrateurs
- 1 Président de GIC Perdrix Grise
- 1 Président de Société hors GIC
- 1 éleveur
- 2 techniciens

Il est chargé de faire des propositions de mesures à mettre en œuvre, en faveur de la Perdrix Grise.

Les projets d'actions découlant de cette réflexion vous seront présentés selon des modalités restant à définir.

Quoiqu'il en soit, ce sera sur le terrain et grâce à une mobilisation massive des chasseurs de petit gibier, en collaboration avec les agriculteurs que la bataille se gagnera.

Pour ce faire, nous comptons également sur l'aide technique et financière du réseau Agrifaune qui confortera les efforts que nous déploierons ensemble (20.000 € par an pendant 3 ans). Encore faut-il que nous ayons des projets à présenter !

- **Surveillance Sanitaire de la venaison :**

Voici quelques années que l'on en parle.

Elle devrait entrer en vigueur à compter de Juillet prochain, mais elle ne concerne que les chasses qui commercialisent du gibier.

Ces dernières devront désigner un chasseur qui sera formé à distinguer par un simple examen des carcasses et des viscères "le normal du douteux" et remplir la fiche d'examen initial, qui accompagnera la venaison pour assurer la traçabilité.

Dès que nous serons en possession de tous les textes réglementaires et imprimés assortis, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube organisera la formation adéquate. C'est Monsieur Philippe LECLERCQ, Technicien, qui sera le formateur référent.

LE PERSONNEL FEDERAL

A ce jour, l'effectif est de 13 personnes, il se répartit comme suit :

- Directeur
- Comptable et Régisseur de recettes
- Secrétaires
- Technicien Supérieur Coordinateur
- Techniciens
- Techniciens Adjoints

Mr P. HECHT

Mme F. SOUILLARD

Mme F. FERREIRA
Mme M. STENKWICH
Mme M. ROUSSEAU

Mr P. LOWENSTEIN

Mr B. BAUDOUX
Mr P. LECLERCQ

Mr C BAZIN
Mr L. CHASTRAGNAT
Mr L. JACQUARD
Mr S. MONCHATRE

- Agent de maintenance

Mr D. PLAZA

Il est plus spécialement chargé de l'entretien du Siège Social, ainsi que du fonctionnement des installations de formation et d'examen pratique du permis de chasser.

CONCLUSION

Elu président de la FDC Aube depuis un peu plus d'un an, avec le Conseil d'Administration, je fais de mon mieux pour suivre la ligne tracée par ceux qui m'ont précédé, **au service de tous les chasseurs**, avec pour seul mot d'ordre "**La défense de tous les modes de chasse**"

Le petit gibier, et notamment la Perdrix, reste la priorité de votre fédération et de toute son équipe (administrateurs et personnels) qui plus que jamais se mobilisera à vos côtés. !

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tous les chasseurs et responsables de chasse qui, de près ou de loin, ont aidé notre Fédération dans ses missions sur le terrain, et également :

- Tous les parlementaires aubois
- Monsieur le Préfet de l'Aube,
- Le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture, Monsieur Jacques FOURMY, et ses collaborateurs, Messieurs COIFFIER et HUGONET
- Les Instances Agricoles :
 - Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture,
 - Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles,
 - Monsieur le Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs de l'Aube.
- Monsieur Pierre-Jacques CARLES, Directeur de l'ONF,
- Madame et Messieurs les Estimateurs dégâts de gibier,
- Messieurs les Lieutenants de Louveterie,
- Monsieur Roy de la Société générale pour son fidèle soutien financier, notamment lors de la réalisation du fascicule sur le lièvre et la perdrix et de l'opération "100 bouchons en Champagne crayeuse"
- La Presse Locale et Agricole, qui relatent fidèlement nos activités dans ses colonnes,

Sans oublier, les personnels administratifs et techniques pour la qualité du travail qu'ils fournissent au sein de la Fédération.

PRINCIPALES ACTIVITES DE LA FDC AUBE au cours de l'année 2008

VALIDATION DES PERMIS DE CHASSER PAR LA FDCA

<u>Saisons</u>	08/09	07/08	06/07	05/06	04/05	03/04	02/03
Timbres fédéraux	10 866	11 122	11 270	11 470	11 478	11 527	11 695
Timbres Grand Gibier Aube	-	-	-	11 136	10 986	11 044	11 306
Validation Nationale Grand Gibier	1 532	1 709	1 759	1 798	1 871	2 026	1 930

Aux 10 866 validations Aube, il convient d'ajouter :

9 validations temporaires de 9 jours (8 en 2007/2008), et

420 temporaires "3 jours" contre 275 en 2007/2008. Cette formule, qui n'existait pas en 2005/2006, ne cesse de prendre de l'ampleur.

Par rapport à la saison 2007/2008, nous avons perdu :

- 256 Timbres fédéraux contre 148 en 2007/2008, soit une érosion de 2,3 %

- 177 validations nationales Grand Gibier contre 50 en 2007.

Cette baisse, si elle paraît importante, a, de toute évidence, été en partie compensée par l'augmentation des validations temporaires.

Enfin, en instaurant une validation nationale à 95 € valable quel que soit le Département de validation, le législateur a mis fin au nomadisme économique des permis nationaux.

La totalité des Fédérations étant en Guichet Unique, la concurrence était rude, ce qui était particulièrement malsain.

VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER :

Le Guichet Unique est à présent bien rôdé.

Ce sont quelques 11 894 permis qui ont été validés par les services fédéraux, dont :

- 12 286 (dont 420 temporaires) pour l'Aube.
- 608 pour d'autres départements.

La moitié des permis est délivrée entre le 20 Juin, date de début de l'opération et la fin Juillet.

Durant cette période, les personnels peuvent être amenés à traiter jusqu'à 500 dossiers par jour. A quelques exceptions près, la plupart des chasseurs de l'Aube ont reçu leur permis dans les 72 heures. S'il est complet, un dossier arrivé le matin est traité dans la journée et le permis est réexpédié le soir même au domicile du demandeur.

Une ombre au tableau, le mécanisme de délivrance des permis, pourtant bien rôdé, s'est enrayé, le 03 Juillet la foudre a frappé le serveur informatique, d'où des retards de plusieurs jours.

Quoiqu'il en soit, tous les personnels fédéraux ont mis les bouchées doubles et les quelques 1 900 dossiers de retard ont été traités en 48 heures.

Comme si cela ne suffisait pas, avec l'ouverture du nouveau centre de tri de la poste de Lavau, l'acheminement du courrier a fortement laissé à désirer, d'où de nouveaux retards qui, cette fois, ne nous sont pas imputables.

Morale de l'histoire : Il ne faut pas attendre la dernière minute, même si en temps normal, il ne s'écoule que 3 à 4 jours entre l'envoi de la demande et le retour du permis au domicile du chasseur.

Il est rappelé que pour éviter tout acte de malveillance lors de l'acheminement du courrier, les dossiers sont envoyés sous enveloppe anonyme grand format, sans signe distinctif.

Surveillez donc bien votre courrier entre le 15 et le 25 Juin et ne confondez pas notre envoi avec une quelconque publicité que vous destineriez à la poubelle, ce qui arrive plus souvent que l'on croit.

Ce nouveau service rendu est bien sûr facultatif.

L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER :

- La Formation Pratique :

Obligatoire et placée sous la responsabilité de Michel RIBILLY, elle a lieu au Centre de Formation de COURTERANGES. L'encadrement des candidats est assuré par des personnels techniques, des administrateurs, et des lieutenants de l'oveterie.

Concernant l'armement et la balistique, nous bénéficions gracieusement de l'expérience de Monsieur DELVA, armurier retraité.

- La Formation Théorique :

Egalement obligatoire, et préalable à l'examen, elle est dispensée au Siège de la Fédération par le Service Technique.

Afin d'augmenter les chances de réussite à l'examen, des DVD de formation et de préparation à l'examen sont mis à la disposition des candidats au prix coûtant de 20 €.

Un manuel est également disponible, au prix réduit de 5 € (15 € dans le commerce).

- Les résultats :

	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Inscrits	225	169	330	287	249	486	550	356
Présents	203	143	252	257	200	428	436	337
Reçus	156	122	200	218	167	322	258	287
% réussite	76,85	85,31	79,4	84,5	83,5	75,2	59,2	85,1

Le taux de réussite du Millésime 2008 est de 77 % ; comparé à celui des autres Départements, reste honorable et témoigne de la qualité certaine de la formation dispensée.

Le nombre des candidats inscrits à l'examen (225 en 2008 contre 169 en 2007), bien qu'il soit en hausse, ne suffit pas à enrayer la baisse des permis.

27 séances de formation (théorique et pratique) dont 12 facultatives ont été organisées.

Il est à souligner que, lors de l'examen, Sécurité oblige, toutes les erreurs dans le domaine de la sécurité sont systématiquement sanctionnées par l'élimination du candidat.

A condition qu'ils assistent avec assiduité aux différentes séances de formation proposées, et qu'ils préparent sérieusement leurs examens, les candidats sont pratiquement assurés du succès.

Compte tenu des délais impartis, s'ils veulent pouvoir faire la prochaine ouverture, les futurs candidats doivent, sans attendre, s'inscrire au secrétariat de la Fédération.

Chasse accompagnée, Pensez-y !!

Le succès rencontré par la formule de la chasse accompagnée est indéniable.

Elle permet à toute personne de 15 ans minimum sans limite d'âge de s'initier avec un chasseur expérimenté, dès lors qu'elle a suivi une formation pratique spécifique en présence de son accompagnateur, appelé "Parrain".

Une autorisation valable un an est délivrée au candidat. Deux possibilités s'offrent alors à lui :

- soit il pratique la chasse accompagnée durant une année avant de se présenter ou non à l'examen,
- soit il poursuit son apprentissage par la voie normale, en suivant les deux formations (théorique et pratique), pour ensuite satisfaire aux deux épreuves de l'examen. Après l'obtention du précieux document vert, il devra toutefois attendre l'âge de 16 ans pour pouvoir valider son volet annuel et pratiquer la chasse sans accompagnateur.

L'ÉCOLE DE CHASSE DE LA PETITE ITALIE

Dans le souci de mieux intégrer les jeunes permis dans le monde de la chasse et d'améliorer leur formation notamment à la sécurité, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube leur propose de mettre en pratique ce qu'ils ont appris en participant à une partie de chasse aux sangliers. C'est l'objectif de l'Ecole de Chasse.

Depuis 2004 elle s'est installée sur le site de la Petite Italie avec l'accord bienveillant de l'IIBRBS, du PNRFO et de l'O.N.F. Monsieur Daniel GOUTORBE, met gracieusement à disposition sa cabane de chasse et nous permet d'utiliser une partie de son territoire. Monsieur Jackie COLLOT et son épouse Colette s'occupent de l'intendance. Que toutes ces personnes soient remerciées, sans oublier les fidèles bénévoles qui encadrent nos jeunes permis.

Ainsi, 6 journées Ecole ont pu être organisées, sous la responsabilité de Michel RIBILLY, de Novembre à Janvier.

Elles ont mobilisé 234 personnes dont :

- 53 jeunes postés,
- 96 traqueurs,
- 85 moniteurs ou observateurs.

11 sangliers ont été prélevés, tous d'un poids inférieur à 60 kg.

Interviennent également à cette occasion l'Association des Chasseurs à l'Arc et l'UNUCR.

LA SECURITE A LA CHASSE ET LES ACCIDENTS

Globalement, en France, depuis 1997, la courbe de suivi des accidents laisse apparaître une nette diminution.

Au cours de la saison qui s'achève, bien que les statistiques n'aient pas encore été publiées, notre Région a connu 3 accidents mortels, un dans la Marne et deux en Haute Marne.

Cette triste réalité se rappelle à nous et nous interpelle. Cela n'arrive pas qu'aux autres ! Notre vigilance ne doit pas faiblir. Elle doit être de tous les instants.

Ceci passe par le strict respect des règles de sécurité, avant, pendant et après l'action de chasse.

Rappelons que les accidents concernent indistinctement les chasseurs de gros gibier et de petit gibier et qu'ils sont généralement dus à des tirs précipités sans identification préalable et certaine.

Le port de vêtements, dits fluo, de couleur vive (gilet ou veste), jusque là simplement recommandé, est devenu obligatoire par arrêté préfectoral. Chaque responsable de chasse veillera à faire de cette obligation une application stricte, en prévoyant au besoin l'exclusion d'un sociétaire ou actionnaire récalcitrant.

LES PRINCIPALES ACTIVITES DU PRESIDENT ET DES ADMINISTRATEURS

En plus des commissions spécialisées, les administrateurs se sont réunis 9 fois en formation de Conseil d'Administration.

Ils ont présidé 9 réunions de sous-commission de Plan de chasse et autant de réunions de secteurs, préalables à l'Assemblée Générale ; ceci en plus du suivi et du contrôle des activités courantes de la Fédération.

Les principales études et décisions ont, notamment, porté sur les activités ou thèmes suivants :

- Contacts multiples avec les 5 Parlementaires Audois qui ont toujours eu une oreille attentive à nos préoccupations. Qu'ils en soient vivement remerciés.

Sans leur concours face aux pressions du lobby écologiste et antichasse, nous n'aurions pu obtenir certaines dispositions réglementaires et législatives favorables à notre activité.

- Suivi des procès verbaux

Après examen des procès verbaux dressés par l'O.N.C.F.S. ou la Gendarmerie Nationale, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube se constitue partie civile, à chaque fois que les chasseurs subissent un préjudice, notamment au titre de l'image de marque ou de celui de la protection de la nature.

Ainsi, avec le concours de notre avocat, Maître PLOTTON, une trentaine d'affaires de braconnage ont été traitées ou sont en cours d'instruction. Les décisions du Tribunal ne sont malheureusement pas toujours à la hauteur de nos espérances, ce que nous regrettons vivement.

Si nous voulons rester crédibles, et notamment vis-à-vis de nos détracteurs, il est indispensable de sanctionner sévèrement les quelques brebis galeuses agissant dans nos rangs.

- Suivi des négociations du contentieux ONCFS

- Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

Approuvé par arrêté préfectoral en date du 21 Juillet 2006, préfacé par Monsieur le Préfet, il se décline en 9 orientations qui sont les suivantes :

- AMELIORER la qualité des habitats de la Faune Sauvage.
- AMELIORER la connaissance et la gestion de la Faune Sauvage.
- MAITRISER les Dégâts.

- AMELIORER la qualité des formations.
- AMELIORER la sécurité.
- MAINTENIR le rôle essentiel du Réseau SAGIR.
- AMELIORER la communication entre les chasseurs et leurs représentants.
- AMELIORER la communication entre la F.D.C.A. et les non-chasseurs.
- VALORISER les différents modes de chasse.

Véritable outil de gestion et de communication, y compris à destination des non chasseurs, ce document réglementaire, validé pour 6 années est opposable aux chasseurs et à leurs structures.

De l'expérience acquise et dans un but d'amélioration, quelques amendements ont été apportés concernant notamment la sécurité qui sera renforcée avec le port du gilet ou veste fluo devenu obligatoire, la prévention des dégâts (clôtures électriques et agrainage), l'obligation de prendre la totalité des dotations de bracelets, ainsi que la fixation de prélèvements minimum obligatoires, tant quantitatifs que qualitatifs, comme cela a été le cas en matière de Sanglier sur les massifs de l'Orient et de Rumilly/Chaource.

Ce schéma établit et engage la politique cynégétique départementale sur le long terme. Il revêt donc une importance capitale pour l'avenir de la Chasse dans l'Aube.

- Participation à la **Commission Départementale d'Orientation Agricole** au titre de la protection de la Nature et à diverses autres Commissions (CLIS Soulaines, Sites et Paysages, Elimination des déchets, etc...).
- Représentation à la **Mission d'Aide et d'Information aux Associations (MAIA)**, placée sous l'égide de la **Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports**.

COMMUNICATION

- En partenariat avec l'Est Eclair, la Revue Fédérale «CHASSE NATURE» est diffusée 2 fois l'an à 44 000 exemplaires. Celle-ci constitue la pièce maîtresse de notre stratégie de communication, puisqu'elle s'adresse également au grand public.

L'édition de 2 Lettres Internes du Chasseur de l'Aube à l'intention des seuls chasseurs complète utilement notre outil d'information et de communication.

- L'opération "Jachères Fleuries"
Avec l'aide financière du Conseil Général (fourniture des semences pour une valeur de 10 000 €), le soutien technique de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube pour le montage des dossiers et la distribution des semences, l'appui administratif de la **Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture**, ainsi que la participation active et déterminante des agriculteurs.

Cette campagne de communication répond également à un double objectif : Paysager et écologique.

Bilan : En 2008, cette opération semble s'essouffler puisque de 257 parcelles couvrant 88 ha implantées en 2007, nous passons en 2008 à 170 parcelles pour 76 ha.

Compte tenu des initiatives privées, parmi lesquelles on recense de nombreuses initiatives communales, on estime que cette campagne de fleurissement a porté en réalité sur 150 ha répartis à travers le département.

Pour 2009, ce partenariat "Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube et Conseil Général" est reconduit, mais à concurrence de 5 000 € seulement, en raison de la disparition de la jachère obligatoire, qui va inévitablement avoir un impact négatif sur les implantations. Quoiqu'il en soit, à ce jour, de nombreuses municipalités se sont déjà manifestées.

- Relation avec les autres utilisateurs de la nature par le biais de leurs Associations :
 - COMITE DE TOURISME EQUESTRE
 - AUBE EVASION SPORT NATURE de Fontvannes
 - FEDERATION DE RANDONNEE PEDESTRE Comité Aube
 - Tenue d'un stand :
 - à la manifestation "FESTIRIVE" à la Rivière de Corps
 - à la randonnée "Bulles en balade" à Ville sur Arce
 - à la soirée chasse à Décathlon
- Lutte contre la Mucoviscidose
Ayant décidé de continuer à soutenir cette noble cause, en partenariat avec l'Association Départementale "Vaincre la Mucoviscidose", présidée par la dynamique Madame LHERMITTE, votre Fédération vous invite à vous mobiliser toujours plus nombreux, en ramassant et en collectant les douilles de carabine en laiton, ou encore en effectuant des dons par chèque libellé à l'ordre de "Vaincre la Mucoviscidose" que vous adresserez au Siège de la FDCA.
- Concertation avec l'Association "LES AMIS DE LA NATURE DE L'AUBE", notamment pour l'organisation du traditionnel Brevet COLLARD.

Une fois de plus, démonstration est faite que ce genre de manifestation regroupant plusieurs centaines de participants peut se dérouler dans de parfaites conditions, y compris en période de chasse pour peu qu'il y ait un dialogue préalable et un respect mutuel entre ces amoureux de la nature que sont les chasseurs et les randonneurs.

ACTIVITES DU SERVICE TECHNIQUE

➤ **Les 7 Techniciens Fédéraux ont animé ou participé à :**

- 341. réunions d'information, dont 115 concernent le petit gibier.
- 211 opérations de comptages grand gibier (62), petit gibier (116) et gibier d'eau (33). Plus de 12 000 ha ont été recensés lors des comptages de couples de perdrix grise au printemps.

➤ **Préparation à l'examen du permis de chasser** : formation théorique et pratique des candidats.

➤ **Animation et développement des G.I.C.**

A ce jour, il existe, dans l'Aube, 29 unités de gestion (GIC ou Entente), pour la plupart en Plan de Gestion Cynégétique.

Elles couvrent à présent 257 057 ha :

- 13 structures grands gibiers pour 91 613 ha.
- 16 structures petits gibiers pour 183 444 ha.

➤ **Préparation des plans de gestion et des plans de chasse à l'intention :**

➔ Des Sous-Commissions de secteur.

➔ De la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Les attributions de plan de chasse

SAISONS ESPECES	2008 /2009	RAPPEL DES SAISONS PRECEDENTES						
		07/08	06/07	05/06	04/05	03/04	02/03	01/02
CERF	893	863	866	867	874	847	786	734
CHEVREUIL	7 289	7 313	8 196	8 261	8 196	7 697	7 404	7 477

➤ **Constitution des dossiers aménagements subventionnés**

A ce jour, seul le dispositif haie a été reconduit par le Conseil Régional.

Comme nous l'avions indiqué, les finances fédérales ne permettent pas de faire face au désengagement de la Région en matière d'aide à l'implantation de bandes intercalaires. Toutefois, sur les sites expérimentaux Petit Gibier, la Fédération s'est substituée à la Région.

➤ **Conseils et aide à la plantation**

Dans le cadre de l'opération "100 bouchons en Champagne crayeuse" menée sur le GIC Thibaud de champagne 268 buissons, composés de 12 000 plants répartis sur 12 communes totalisant 17 000 ha, soit un linéaire de 5 300 mètres. A ce jour, la F.D.C.A. peut être fière d'afficher plus de 110 km de haie implantés à son initiative depuis 20 ans.

➤ **Suivi et contrôle des Jachères Environnement Faune Sauvage**

TYPE DE CONTRAT	2008		2007		2006		2005		2004	
	Nbre Parcelles	Ha	Nbre Parcelles	Ha	Nbre Parcelles	Ha	Nbre Parcelles	Ha	Nbre Parcelles	Ha
Classique (sans compensation financière)	5	6	5	1	5	1	9	20	23	58
Adapté (en place jusqu'au 15 Janv.) 122 €/ha	61	75	136	219	158	248	135	253	159	235
T O T A U X	66	81	141	220	163	249	144	273	182	293

Il convient d'ajouter aux chiffres de l'année 2008 les 150 ha de jachères fleuries, répartis dans le Département.

La jachère classique ou en contrat adapté, qui connaissait un succès certain est amenée à disparaître et a déjà très fortement régressé, seules quelques initiatives volontaires subsisteront.

Le mélange maïs / sorgho était particulièrement favorable à la petite faune, en raison notamment du couvert et de la source de nourriture qu'il procurait en période hivernale.

Dans l'Aube, la période d'interdiction d'entretien mécanique des jachères déterminée par arrêté préfectoral s'étend désormais du 15 Mai au 07 Juillet. Elle constitue un progrès non négligeable, car elle prend mieux en

compte la période de confection des nids, de ponte, d'incubation et d'élevage des jeunes. Nous avons bon espoir d'obtenir l'an prochain la prolongation de cette période jusqu'au 14 Juillet. A ce sujet nous comptons sur l'appui des instances agricoles et des autorités préfectorales.

➤ **Contribution aux diverses études d'impact et à certaines commissions de remembrement**

C'est essentiellement en fournissant des données aux divers bureaux d'étude ou en qualité de PQPN que nous intervenons.

➤ **Interventions scolaires et Grand Public**

- A CROGNY, dans le cadre du CIEBA (Centre d'Initiation à l'Environnement du Bassin de l'Armanche), dont nous sommes partenaire et membre actif.

Nos interventions ont pour but de sensibiliser les jeunes et de leur faire connaître la faune locale qu'ils ignorent trop souvent. De nombreux scolaires, originaires de l'agglomération Troyenne, en bénéficient.

- Animations Nature en milieu scolaire.

➤ **Centre de Sauvetage**

Seulement 142 œufs ont été récupérés essentiellement par les employés des usines de déshydratation de luzerne.

34 poussins ont ainsi pu voir le jour, du jamais vu. Compte tenu de la mortalité, la production du Centre de Sauvetage a été quasiment nulle. Elle est malheureusement à l'image de la reproduction désastreuse que nous avons connue dans la nature.

➤ **Piégeage**

Formation piégeage et suivi des captures :

En novembre et décembre 2008, 36 nouveaux piégeurs, contre 68 l'an passé, ont suivi la formation réglementaire et ont obtenu leur agrément préfectoral.

Il faut dire que l'obligation d'être agréé concerne maintenant les utilisateurs de chatières et autres boîtes, ce qui n'est peut-être pas étranger à l'augmentation du nombre de candidats à l'agrément.

Cette formation est assurée par M. **Laurent JACQUARD**, moniteur de piégeage, assisté de Sylvère MONCHATRE.

Pas de petit gibier sans piégeage, nous ne le répéterons jamais assez !

Dans l'Aube, on dénombre 309 piégeurs actifs ; cela peut paraître peu, mais c'est tout de même 4 fois plus qu'en 95/96.

Parallèlement, et toujours depuis 1995, le nombre de communes piégées est passé de 88 à 240, dans le même temps, la surface piégée atteint 170 600 ha contre 60 000 en 95 et le nombre de renards capturés est passé de 657 à 1.835.

Mais, il reste encore beaucoup à faire, car sur trop de territoires de chasse, le piégeage est inexistant ou insuffisamment pratiqué.

Suivi des bilans de captures par piégeage

Espèces	Saiso	07/08	06/07	05/06	04/05	03/04	02/03
Renards		1 835	1 827	2 019	1 772	1 944	1 982
Mustélidés		705	631	763	577	713	801
Corvidés		4 128	5 789	5 049	4 316	4 510	3 761
Ragondins/Rats musqués		1 359	1 333	1 525	1 717	2 326	2 163

Un grand merci aux piégeurs qui se mobilisent sans compter.

Chaque Société doit se faire un devoir de les aider, en les dédommageant des frais qu'ils engagent lors de leurs déplacements, ou encore par la fourniture de pièges. Ne méritent-ils pas d'obtenir un droit de chasse gratuit en remerciement de leur action salutaire pour le petit gibier ? Chacun doit avoir à l'esprit que c'est un judicieux investissement pour l'avenir!

La FDCA, quant à elle, subventionne annuellement, à hauteur de 3.800 €, l'Association des Piégeurs, qui répartit cette somme sur le prix des pièges qu'elle fournit à ses adhérents à moindre coût.

➤ **Recueil et analyse des tableaux de chasse**

ESPECES	2008 / 2009	RAPPEL ANNEES PRECEDENTES				
		07/08	06/07	05/06	04/05	03/04
Sanglier (1)	8 950	6 516	5 461	5 915	6 580	6 372
Lièvre	5 329	6 968	6 272	6 189	5 951	5 613
Perdrix Grise	0	9 715	5 017	11 658	8 659	6 262
Renard (2)	4 013*	5 153*	3 341	3 721	3 497	3 576

(1) hors parcs et enclos

(2) hors piégeage y compris **780*** par les lieutenants de louveterie

➤ **Suivi des dossiers de subventions fédérales**

↳ **Petit Gibier** : **66 600 €** contre 70 892 € l'année précédente.

	Nombre	EUROS (€)	EUROS (€) n-1
Maïs délocalisés	8.3 ha	1 499.40	2 487.60
Jachères faune sauvage	81 ha	3 907.73	11 777.85
Agrainoirs – Subvention	6 077	8 696.00	9 594,68
Agrainoirs - Achat	2 160	8 100,00	-
Cultures à gibier (subventions) dont chaumes de maïs 258.54 €	102 ha	13 109.84	16 967.45
Bandes intercalaires (non subventionnées par la Région)	14 ha	7 189.53	9 688.46
Plantations (arbustes) 9 417,41 € fournitures bâche plastique	-	11 755.71	1 841,08
Cages à corvidés et à renard	11	1 672.00	2 584,00
Sous-Total Aménagements = 84%	-	55 930.21	54 941,12
Plan de chasse ou non tir + Aides exceptionnelles aux G.I.C (127,50 + 6.500,00)	12 334 ha	6 627.50	12 397,05
Comptages Sociétés et GIC	10 962 ha	4 042.30	3 554,05
Sous-Total Gestion = 16%	-	10 669.80	15 951,00
TOTAL		58 500.01	<u>70 892.22</u>

A ces **66 600 €** de subvention et d'aide en faveur du Petit Gibier, il convient d'ajouter **les charges de personnels Administratif et Technique.**

↳ **Grand Gibier** :

Dotation de pierres de sel	12 552.87 €	<u>Contre en 2008</u>	10 121.29 €
Subventions Clôture GIC/PGCA	26 011.00 €		26 124.24 €
Jachères Faune Sauvage	<u>1 031.39 €</u>		<u>1 923.87 €</u>
	39 595.26 €		38 169.40 €

➤ **Liste Départementale des espèces classées nuisibles :**

Chaque année, l'analyse des relevés de piégeage et de l'enquête "Dommages Prédation" permet de réactualiser régulièrement l'étude scientifique débutée en 95 qui est réalisée par Madame MORA, Docteur en Biologie.

Ces résultats sont présentés à la **C.D.C.F.S.** qui émet un avis. Ils servent de base au Préfet pour justifier son arrêté annuel fixant la liste des espèces classées nuisibles.

Les conclusions de cette étude, qui se confirment au fil du temps, démontrent que le piégeage est une activité raisonnée et nécessaire, qui ne met nullement en cause l'avenir des espèces de prédateurs.

Plus que jamais, nous avons besoin des relevés de captures et surtout d'attestations de dommages prédation concernant les mustélidés (Martre, Fouine, Putois), dont le classement nuisible est fortement contesté par nos opposants.

Ces attestations sont disponibles auprès des piégeurs, gardes particuliers, responsables de chasse ou encore au Siège de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube.

Aussi, il vous est demandé avec la plus grande insistance, dès que vous en avez connaissance, de contacter toute personne victime de prédation et de lui faire remplir une fiche **en indiquant bien la nature, l'auteur et le montant du préjudice subi**

(1 seule fiche par espèce de prédateur).

Les photographies sont également les bienvenues.

1 exemplaire vous a été remis à l'entrée (à photocopier autant que de besoin).

Merci d'apporter le plus grand soin à leur rédaction.

Liste des Nuisibles :

Contre toute attente, fin Décembre 2008, Monsieur BORLOO a pris de la façon la plus arbitraire qui soit la décision de retirer la martre de la liste nationale des espèces, susceptibles d'être classées nuisibles.

Ce coup dur porté à la chasse a entraîné dans toutes les organisations cynégétiques de vives réactions indignées. Fort heureusement, Monsieur BORLOO, ayant fait mea culpa, est revenu sur sa malheureuse décision, redonnant à la martre son statut de nuisible.

➤ **Suivi et animation des P.G.C. Petit et Grand Gibier**

Chaque P.G.C. est une entité de gestion spécifique, qui nécessite des mesures réglementaires particulières.

Ils ont tous pour origine une structure de type G.I.C.

➤ **Suivi du matériel de prévention**, installé et entretenu par les chasseurs, en collaboration avec les agriculteurs.

Plus de 600 kilomètres de clôtures électriques à 2 ou 3 fils sont en service dans le département.

➤ **Participation aux battues administratives** de repousse ou à tir de sangliers, lorsque le besoin s'en fait sentir.

➤ **Participation à l'étude "Echinococcose"** débutée en 2002 et relancée en 2007 par une série de tirs de nuits de renards. Elle s'est terminée début 2008. La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée à la FDCA et à ses personnels techniques qui avaient reçu le renfort des lieutenants de l'ovétole, de l'ONCFS ainsi que des piégeurs. **Résultats** : 102 renards abattus sur les 106 prévus, qui ont été analysés par le Laboratoire départemental d'analyses vétérinaires (analyses prises en charge par le Conseil Général), 13 renards se sont révélés porteurs du parasite. La présence de l'Echinococcose Alvéolaire est une fois de plus confirmée dans l'Aube. Les zones qui semblent les plus exposées sont celles de Champagne Humide et du Barrois ainsi que la périphérie du Camp Militaire de Mailly.

Cette maladie grave qui reste somme toute relativement rare est particulièrement insidieuse dans la mesure où les symptômes apparaissent plusieurs années après la contamination. Ceci doit inciter en particulier les piégeurs et les déterreurs qui sont des populations à risques à la vigilance et à respecter certaines bonnes pratiques et consignes élémentaires d'hygiène :

- Ne jamais toucher un animal sauvage sans gants,
- Laver et rincer abondamment les fruits et les légumes,
- Privilégier la cuisson des fruits ou des plantes sauvages (les œufs d'échinocoque craignent la chaleur),
- Se laver les mains après manipulation de terre,
- Vermifuger régulièrement chats et chiens (consulter votre vétérinaire),
- Ne pas se laisser lécher les mains ou le visage.

➤ **Participation aux divers réseaux de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et de la Fédération Nationale des Chasseurs :**

- Gibier d'Eau
- Grand et Petit Gibier
- Prédateurs
- Migrateurs
- SAGIR (surveillance sanitaire de la faune et notamment dans le cadre de la grippe aviaire)

Les analyses sont réalisées par le Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires, et intégralement financées par la FDCA pour un montant avoisinant 8000 €, hors frais de personnels et de fonctionnement.

50 cadavres ont ainsi été analysés en 2008 :

10 chevreuils (28 en 2008), 35 lièvres (81 en 2008), 5 perdrix (5 en 2008), et 3 renards hors protocole échinococcose (7 en 2008).

LES SITES EXPERIMENTAUX PETIT GIBIER : 5 ans déjà !

L'ARDUSSON : Des résultats qui demeurent encourageants pour la Perdrix, malgré une baisse certaine suite à la reproduction catastrophique de 2008.

Les chasseurs des 3 communes de Marigny le Châtel, Saint Martin de Bossenay et Rigny la Nonneuse sur une surface de 3 800 ha mènent de front depuis 5 ans les 3 actions fondamentales en faveur du petit gibier que sont :

- Régulation des prédateurs par tous moyens légaux.
- Aménagement des territoires (1 % de la SAU) : bandes intercalaires, bandes de maïs délocalisées en plaine, agrainoirs
- Gestion des espèces avec suivi des populations et prélèvements adaptés.

Résultats : En 5 ans les densités et les tableaux de chasse de lièvre et perdrix ont été multipliés par 3.

Tous les aménagements sont pris en charge aux 2/3 par la FDCA. Le souhait des acteurs locaux a été de reconduire cette expérimentation pour une même durée et ce malgré la modification de la réglementation PAC avec la disparition des jachères.

A cet effet, de nouvelles pistes d'aménagements ont donc été proposées par les exploitants agricoles, et étudiées par le Service Technique de la F.D.C.A. Elles ont été mises en œuvre dès le printemps (bandes de luzerne, chaumes de blé, chanvre délocalisé, ...), toujours en respectant l'objectif de 1 % de la S.A.U., mais avec un coût pour le chasseur qui est moindre, de l'ordre de 70 € / an contre 150 € / an avec le type d'aménagements précédemment mis en œuvre (Moyenne des 5 premières années).

En ce qui concerne le Lièvre et d'après les premières investigations, les effectifs seraient à la hausse et supérieurs à la moyenne départementale.

La dernière innovation expérimentale en faveur du petit gibier à l'initiative du Service Technique, du GIC Thibaud de Champagne sponsorisée et financée par Syngenta, porte sur la création de 200 bouchons de colza de 40 m² laissés sur pied jusqu'à l'automne.

A l'avenir, ce type d'aménagement ou d'autres qui restent à déterminer pourraient être financés dans le cadre du programme Agri-faune.

La preuve est faite que la motivation, la concertation et l'engagement conjoint sur le terrain des agriculteurs et des chasseurs qui sont des acteurs incontournables du monde rural, donnent des résultats probants, dès lors que l'on met en pratique ces 3 concepts :

**AMENAGEMENT
PIEGEAGE
GESTION**

ETUDE DE L'IMPACT DE LA PREDATION DU RENARD SUR LES POPULATIONS DE LIEVRE

Il s'agit, par comparaison entre deux sites (GIC du Barrois et de la Sarce), de vérifier si les effectifs de lièvres augmentent de manière significative lorsque le nombre de renards diminue.

Premiers résultats en quelques chiffres au terme de 3 années:

En ce qui concerne le Lièvre :

82 % des hases reproduisent.

Chacune d'elle fait annuellement et en moyenne 5 portées de 2,7 levrauts pour une production de 13 jeunes.

A ce sujet, tout est normal sur les 2 sites.

1 200 cristallins et 550 utérus ont été prélevés.

Concernant le Renard :

1 310 renards ont été prélevés

74 % des renardes produisent annuellement de 4 à 5 embryons.

Comme le Lièvre, le Renard se reproduit bien....

A l'issue de cette première partie de l'étude une tendance semble se confirmer : Les effectifs de lièvre augmentent lorsque ceux du renard diminuent !

Il convient à présent de confirmer techniquement et scientifiquement cette tendance lors d'une deuxième phase d'étude de 3 ans, qui a débuté sur la SARCE en appliquant le protocole mis en œuvre initialement sur le BARROIS, c'est-à-dire prélèvement d'un maximum de renards avec observation de l'évolution des effectifs de lièvre.

ACTIVITES DU SERVICE ADMINISTRATIF

Impossible de clore ce rapport d'activités sans évoquer le service administratif qui est au cœur de l'organisation fédérale qui lui permet de fonctionner. C'est le service au service de tous !

Ses missions sont très variées ; c'est la raison pour laquelle son personnel est très polyvalent. Ces multiples tâches portent notamment sur la réalisation de courriers divers, rapports techniques, compte rendus, Plans de chasse, mais c'est aussi la comptabilité, l'accueil, les renseignements, les dégâts de gibier, le permis de chasser, sa validation, la préparation de l'Assemblée Générale, etc, etc,...

Sans que cela paraisse, le personnel administratif est très sollicité et doit s'adapter en permanence pour répondre dans les délais aux exigences du moment, ainsi qu'aux nombreuses sollicitations des adhérents.

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS DE CHAMPAGNE ARDENNE

Avant toute chose, la Fédération Régionale des Chasseurs et la chasse en Champagne Ardenne en quelques chiffres :

La Fédération Régionale est la porte parole **des 42 000 Chasseurs de Champagne Ardenne**, soit plus de 3,5 % de la population de Champagne Ardenne.

La chasse en Champagne Ardenne a un poids économique **important 101 millions €**.

Elle assure la représentation des Fédérations Départementales.

C'est un lieu de débat entre les différentes Fédérations de la région. Elle conduit et coordonne des actions en faveur de la gestion de l'espace et des espèces.

L'activité de la F.R.C. Champagne Ardenne a été très dense et diversifiée au cours de cet exercice.

Plusieurs réunions du Conseil d'Administration et du bureau ont eu lieu.

Un des éléments les plus importants a été la signature et la mise en place de la convention Agri Faune Champagne Ardenne entre différents partenaires : Chambre Régionale d'Agriculture, Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, O.N.C.F.S., et la Fédération Régionale des Chasseurs de Champagne Ardenne.

L'objet d'AgriFaune est d'allier agriculture, faune sauvage et chasse. Par la signature de cette convention, tant au niveau national que régional, les différents partenaires ont marqué leur volonté de consolider et de renforcer les liens de coopération déjà existants, en vue de développer une synergie entre agriculture de production et développement du petit gibier et de la faune sur les territoires agricoles.

Outre la volonté politique des signataires, était attendue la concrétisation de cette belle idée dans les faits...ce qui a été réalisé.

La F.R.C. accompagne l'étude LIEVRE "Mesures de l'impact de la prédation du renard sur le lièvre dans deux zones contiguës de l'Aube", en collaboration avec l'O.N.C.F.S.

La F.R.C. Champagne Ardenne contribue au suivi du dossier de l'ouverture anticipée de la Perdrix grise en Champagne Ardenne.

Elle a réussi également à donner la possibilité aux chasseurs de pouvoir tirer le lapin de garenne sous certaines conditions à partir du 15 aout. Les Présidents de la région ont joué et jouent encore un rôle important dans l'aboutissement de ce dossier.

La F.R.C. Champagne Ardenne a monté un dossier de candidature pour un projet Européen de financement LIFE ; dossier qui n'a pas été retenu pour la Champagne Ardenne.

En résumé et pour faire simple, la Fédération Nationale des Chasseurs a préparé les Fédérations de Chasseurs à identifier des lignes mobilisables pour la mise en œuvre d'opération de développement

Un dossier également important : L'implantation de haies, financée par le Conseil Régional de Champagne Ardenne, a connu un succès durant cette année.

L'importance de la haie pour l'ensemble de la faune et de la flore dans nos plaines de Champagne Ardenne n'est plus à démontrer.

Participation à plusieurs réunions nationales :

- Réunions des représentants des Fédérations Régionales des Chasseurs afin de coordonner les actions, surtout vis-à-vis des pouvoirs publics,
- Journée d'échange entre F.R.C. et O.N.C.F.S.,
- Différents colloques sur la Faune Sauvage,
- Participation à différents colloques ou réunions concernant la chasse, la faune, la préservation des habitats..., au niveau national et européen,
- Participation à la création d'un outil de gestion des données "observatoire des données" par les F.R.C.

Participation active à différentes réunions ou manifestations au niveau régional :

- Commission de la Forêt et des produits forestiers de Champagne Ardenne,
- Comité Directeur du lac du Der, de la réserve de la Horre,
- Réunions sur la Certification Forestière en Champagne Ardenne ; rappel que F.R.C. est membre du Conseil d'administration

Différentes journées de travail réunissant avec les techniciens les directeurs sur des thèmes spécifiques :

- Création d'un groupement d'achat concernant le matériel de protection des cultures, les produits phytosanitaires et le matériel administratif... qui a permis aux Fédérations Départementales de faire des économies non négligeables
- Organisation et gestion de la formation CHASSEURS A L'ARC où plus de 140 chasseurs à l'arc ont été formés ; remercie au passage M. Laurent Chastragnat, Freddy Talarico, Dominique Bourricard et M^{me} Bannier, Mr Georgeon
- Organisation de la formation aux premiers secours à destination du personnel des Fédérations Départementales "*Pouvoir agir et réagir en cas de problème*" est essentielle.